

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2026-05-06

Objet :
Règlement
intérieur de la
médiathèque
municipale

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
07/05/2026

Excusés :

DUTOIT Jean Michel, pouvoir BLONDEAU Alain

Date de
publication
20/05/26

Absent :

Nombre de
Conseillers

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Votants : 29

Vu la loi n°2021-1717 du 21/12/21 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant le projet de construction de la maison de la culture de Wavrin et la municipalisation de la bibliothèque au 01/05/26 ;

Suite à la commission « administration générale » du 05/05/26 ;

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la structure municipalisée et de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, le projet annexé de règlement intérieur de la médiathèque de Wavrin est proposé.

Il a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de l'établissement et de préciser les droits et les devoirs des usagers.

L'assemblée délibérante, à la majorité :

- Approuve le présent projet de règlement intérieur de la médiathèque municipale,
- Donne mandat à M le Maire pour toutes modifications non substantielles du présent règlement,
- Autorise M le Maire à signer le document et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel (pouvoir BLONDEAU Alain), LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice.

Abstention : SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU